

ARRETE N° 2019 - 080 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4392 (profil : Informatique Fondamentale) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Carole	DELPORTE- GALLET	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	M.	Michele	PAGANI	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	M.	Eugène	ASARIN	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Delia	KESNER	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Frédéric	MAGNIEZ	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Claire	MATHIEU	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Cristina	SIRANGELO	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	Mme	Véronique	CORTIER	CNRS / Université de Lorraine	
Externe, rang A	M.	Emmanuel	GODARD	Université Aix-Marseille	
Externe, rang A	M.	Jean	GOUBAULT- LARRECQ	ENS Saclay	
Externe, rang A	M.	Claude	JARD	Université de Nantes	
Externe, rang A	M.	Xavier	LEROY	INRIA (et) Collège de France	
Externe, rang A	M.	Cyril	NICAUD	Université Paris-Est Marne- la-Vallée	
Externe, rang A	M.	Christophe	PAUL	CNRS / Université de Montpellier	
Externe, rang A	Mme	Sophie	TISON	Université de Lille	
Externe, rang A	Mme	Silvia	GHILEZAN	University of Novi Sad (Serbie)	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Christine CLERICI